

Les partages financiers au sein des couples : principes de justice et rapports de genre

Ingrid Voléry

Laboratoire lorrain de sciences sociales (2L2S), université de Nancy 2.

Mots clés : Individualisation – Relation conjugale – Genre.

Depuis une trentaine d'années, les travaux conduits en sociologie de la famille font apparaître une dynamique d'individualisation qui transforme les formes familiales mais aussi le sens des relations qui s'y nouent (importance de l'amour, de l'égalité, de l'autonomie, etc.). Dans quelle mesure ce « nouvel ethos conjugal », érigeant les aspirations personnelles en requêtes légitimes, transforme-t-il les rapports de genre ? S'appuyant sur une étude qualitative, cet article montre à quel point les valeurs portées par le processus d'individualisation sont, en fait, traduites à partir des socialisations sexuées et, surtout, des positions matérielles que les hommes et les femmes occupent dans le rapport conjugal. Il met donc en exergue l'importance de pratiques financières qui sont peu discutées alors qu'elles naturalisent les critères de partage se référant au sexe ou en autorisent, au contraire, la déconstruction.

Depuis maintenant plus de vingt ans, de nombreux travaux font état d'un processus d'individualisation qui transforme les valeurs et les sources de normativité encadrant les rapports sociaux. Chaque individu est désormais invité à se prendre lui-même comme point de référence pour penser et agir (Giddens, 1994). Dans le domaine des relations familiales, ce processus d'individualisation a fait émerger un « couple relationnel » dont François de Singly (2000) a examiné les contours : importance des liens et du « soi », bien évidemment, mais aussi volonté croissante de composer les manières de faire couple et d'entrer en parentalité. À ce jour, les débats portés en sociologie de la famille ont essentiellement concerné les incidences de telles valeurs sur l'entraide conjugale et la durabilité des unions. Sans nier d'aucune manière la pertinence d'un tel questionnement, cet article s'attelle toutefois à une autre discussion. Dans quelle mesure ces

normes, censées promouvoir la réflexivité et les aspirations personnelles, peuvent-elles redéfinir les rapports de genre ? Cette question paraît d'autant plus importante que deux zones d'ombre subsistent. En amont, peu d'études s'intéressent à la façon dont les principes d'autonomie, d'égalité et de reconnaissance sont traduits par les hommes et les femmes. Pour l'heure, tout se passe comme si ces « valeurs générales » se déclinaient indépendamment de leurs socialisations sexuées et des positions qu'ils occupent dans l'organisation conjugale (Mathieu, 1991). En aval, il reste également à mesurer l'impact de cette individualisation sur des relations recouvrant des dimensions matérielles (la distribution sexuée des tâches, par exemple) mais aussi des dimensions symboliques impliquant, entre autres, les visions et les normes de classement des contributions des hommes et des femmes. Pour répondre à ces interrogations, le choix a été de partir non pas des identités ou des formes de perception de soi, mais des pratiques financières observées au sein des couples.

Ce déplacement problématique s'appuie sur l'idée selon laquelle les relations conjugales, et leur structuration autour de critères faisant référence à une prétendue nature féminine ou masculine, découlent d'agencements matériels encore trop peu analysés. C'est là un point sur lequel convergent des travaux conduits dans des terrains divers. La sociologie de la famille a, en effet, montré que la construction des liens met en jeu des comptes et des partages, y compris lorsque les conjoints sont très attentifs à leur implication affective (Martial, 2005 ; Belleau, 2008). Quant aux recherches s'inscrivant dans la lignée du féminisme « matérialiste » (1), elles ont démontré que les stéréotypes sexués s'enracinent dans des organisations matérielles qui, lorsqu'elles changent, ne suscitent pas nécessairement un repositionnement

(1) Le « féminisme matérialiste », constitué autour de Christine Delphy (1975), insiste sur deux éléments : d'une part, le caractère socialement construit de la bicatégorisation homme-femme et des relations entre les sexes et, d'autre part, l'importance des rapports matériels d'exploitation et de leur justification idéologique soulignés par l'approche marxiste, mais négligés par des recherches se centrant sur les aspects symboliques de la domination masculine.

plus égalitaire des rôles attribués aux hommes et aux femmes. On sait, par exemple, que des revenus supérieurs à ceux du conjoint n'autorisent pas toujours la remise en question des perceptions posant l'argent des femmes comme un salaire d'appoint entièrement dédié au collectif (Tichenor, 2008). On devine ici l'importance de médiations qui restent à étudier. Car si le « care » et le travail domestique ont fait l'objet de beaucoup de recherches, peu d'écrits s'intéressent à ce que Sandra Collavechia a appelé « le travail financier » (2008) : une activité recouvrant à la fois la gestion des avoirs et des dépenses, mais aussi la définition de principes de justice encadrant les contributions et les rétributions de chacun ainsi que les « bonnes » manières d'échanger de l'argent. Qui paie quoi ? Qui rembourse à qui, combien et, surtout, comment ? Autant de questions auxquelles un grand nombre de couples actifs sont quotidiennement confrontés.

Sur le plan théorique, étudier les relations conjugales à travers le prisme de l'argent oblige à dépasser l'idée selon laquelle les échanges financiers seraient, par essence, asociaux et désocialisants. Un tel point de vue hérite évidemment du fait que les transferts monétaires ont longtemps été analysés à partir des catégories constituées pour rendre compte des relations économiques. Dans cette perspective, dès lors qu'ils manipulent de l'argent, les apparentés sont supposés adopter la rationalité d'un *homo œconomicus* réduisant le principe de solidarité conjugale à celui du donnant-donnant et privilégiant la valeur financière des transactions, et ce quels que soient la nature du bien ou le type de relation qu'il exprime. L'analyse des processus de marquage social de l'argent opérée par Viviana Zelizer (2005) invite pourtant à rompre avec cette conception. Tout d'abord, la circulation de l'argent est également façonnée par des normes culturelles qui socialisent le calcul conjugal et l'articulent à des pratiques de don dans lesquelles prédominent la valeur affective du bien échangé et la boucle du « donner-recevoir-rendre » dont la complexité a très tôt été montrée par Marcel Mauss (1985). Et selon que l'on se situe du côté de la transaction financière ou du côté du don d'argent, la nature des liens unissant les contributeurs et les bénéficiaires change fortement. En d'autres termes, loin d'être désocialisants, les usages de l'argent contribuent, au contraire, à modeler des relations sociales dont les rapports de genre font partie. De telles considérations amènent donc à relire les effets du processus d'individualisation : dans quelle mesure les valeurs qu'il introduit ont-elles modifié le marquage de l'argent circulant dans le couple ? Quelles en sont les conséquences sur le degré de

sexuation du fonctionnement conjugal ? Et, en retour, comment l'expérience conjugale (notamment les agencements matériels élaborés dans le cadre des unions antérieures, les séparations) peut-elle contribuer à redéfinir les principes de justice distributive et contributive mobilisés ?

En la matière, la recherche montre que, lorsqu'elle est saisie par le prisme des arbitrages financiers, la diffusion des normes individualistes s'effectue à des degrés et selon des modalités tout à fait variables, y compris dans des milieux sociaux *a priori* homogènes. En effet, l'analyse du matériau recueilli fait apparaître trois types de configurations conjugales, à savoir trois manières d'organiser, au plan matériel, les relations intrafamiliales (2). Et ces agencements singuliers vont générer, si ce n'est des résistances, à tout le moins des arrangements contradictoires avec l'*ethos* conjugal relationnel. Pour chacun des types de partages (« hiérarchiques », « asymétriques » ou « individualisés »), sont présentés les processus naturalisant les critères se référant au sexe ou, en autorisant, au contraire, la déconstruction.

Les partages « Hiérarchiques » : égal accès aux ressources collectivisées mais réification des territoires sexués

Dans le premier type de configuration conjugale, le partage hiérarchique, sont rassemblés des hommes et des femmes dont les niveaux de ressources économiques et culturelles paraissent assez hétérogènes mais dont les parcours biographiques présentent, en raison des milieux sociaux d'origine, deux spécificités. Sur le plan des socialisations économiques d'abord : bien qu'exerçant des professions les positionnant du côté des classes moyennes (Bosc, 2008), ces personnes sont, en effet, issues de milieux populaires, ce qui marque leur conception du couple, leur rapport à l'argent personnel et collectif mais aussi les techniques de gestion budgétaire dont ils et elles ont été témoins durant l'enfance. Ceci étant, ces dispositions héritées de leur famille ne suffisent pas à tout expliquer car, dans les deux autres configurations repérées, des individus élevés dans des milieux similaires témoignent de pratiques tout à fait différentes. Pour comprendre ce paradoxe, il faut tenir compte d'un second facteur impliquant des parcours biographiques qui sont aussi des trajectoires sociales. En particulier, à l'instar de ce qu'ont montré les travaux conduits sur les processus d'entrée dans l'âge adulte dans les milieux populaires, au moment de leur première expérience conjugale, les hommes étaient déjà entrés dans la vie profes-

(2) On s'appuie ici sur la proposition théorique de Norbert Elias (1975) considérant que les normes et les valeurs, en actes dans un groupe social donné à un moment donné, découlent largement de la manière dont les individus organisent leurs interdépendances et leurs relations.

Méthodologie (*)

La première difficulté rencontrée est assurément la sélection de couples censés adhérer à un « *ethos* relationnel » dont les incidences ont d'ailleurs été étudiées sous divers aspects : la répartition des tâches domestiques (Kaufmann, 1992), les pratiques éducatives (Kellerhals et Montandon, 1991) ou bien encore les types de projet conjugal [Singly (de), 2000]. Dans quels milieux sociaux et dans quelles tranches d'âge les recruter ? Partant des données quantitatives à disposition (Ledoux et Thuillier, 2006), une vingtaine de personnes âgées de 30 ans à 43 ans (générations ayant connu la diffusion d'un modèle autorisant la dilution des liens ne donnant plus les satisfactions subjectives attendues) ont été sélectionnées. Toutes appartiennent à la classe moyenne (employés de professions éducatives et sociales, employés qualifiés du secteur public et privé) car cette recherche visait à apprécier les traductions sexuées des valeurs individualistes. Or plusieurs travaux ont déjà montré que les couples en grande précarité (Jamouille, 2005) et les situations associées à la grande bourgeoisie (Pinçon et Pinçon-Charlot, 2003) mettent ces valeurs à distance. Pour l'essentiel, les revenus des couples d'employés rencontrés oscillent donc de 12 000 à 25 000 euros annuels (1). Un tel choix suscite évidemment des biais. En particulier, n'ont pas été rencontrés de couples ayant été confrontés à des situations d'endettement structurelles ou, à l'inverse, bénéficiant d'un niveau d'aide familiale financière, d'épargne ou de patrimoine conséquents. Pour ces raisons, l'analyse a été limitée aux usages conjugués des salaires et les pratiques de partage, présentées dans cet article, ne sont pas nécessairement transposables aux logiques de gestion des dettes ou du patrimoine, respectivement analysées par Ana Perrin-Heredia (2009) et Céline Bessière (2004). Enfin, le dernier critère de sélection concerne les parcours conjugaux des personnes enquêtées. Il s'agissait, dans tous les cas, d'hommes et de femmes ayant connu plusieurs expériences conjugales de manière à repérer, d'une part, dans quelles situations les pratiques financières sont au principe de la séparation et, d'autre part, à quelles conditions l'expérience de la séparation peut transformer les modes d'organisation du travail financier mis en place dans le cadre des unions ultérieures. Ainsi, la majorité des personnes interrogées a connu une séparation dont on verra qu'elle n'est que rarement reliée à l'asymétrie des pratiques de partage financier pourtant évoquée dans les entretiens. D'ailleurs, nombre d'entre elles se sont remises en couple sans que leur organisation matérielle n'en n'ait été fortement transformée. Pour comprendre ces paradoxes, les conjoint-e-s de l'union expérimentée au moment de la recherche et, lorsque c'était possible, celui ou celle de la précédente union ont été interrogé-e-s séparément. Une grille d'entretien commune a été utilisée. Elle a invité les personnes à retracer les conditions matérielles et financières dans lesquelles leurs expériences conjugales se sont structurées et à s'exprimer sur leur vécu des relations conjugales et des partages : situation économique de la personne avant la mise en couple (salaire propre, compte personnel, épargne, etc.), manière dont les ressources et les dépenses ont été organisées dès les premiers temps de la vie conjugale (discussion ou non, principes mobilisés, raisons évoquées), transformations des modes d'organisation durant la vie conjugale (lors d'une augmentation de salaire, de l'arrivée d'un enfant ou bien du fait d'une expérience de séparation antérieure), perceptions de la relation conjugale et parentale, des notions d'égalité, d'autonomie ou d'indépen-

dance, des contributions et des dons des uns et des autres, etc.

La seconde difficulté méthodologique recouvre l'élaboration d'indicateurs permettant de discriminer les organisations financières élaborées par les couples, puis leurs incidences sur la définition des « justes » contributions masculines et féminines. Premièrement, comment susciter l'élaboration d'un discours sur l'argent ? Les arbitrages quotidiens sont, en effet, peu discutés, d'abord parce que l'argent est jugé peu compatible avec l'expression du sentiment amoureux, puis, parce que, à l'instar du travail domestique, le « travail financier » relève souvent d'une charge féminine naturalisée, rarement négociée avec le conjoint (Nyman et Evertsson, 2005). Pour aider les personnes enquêtées à objectiver le choix de leurs méthodes de gestion, deux leviers ont été mobilisés : le récit de pratiques (Bertaux, 1997) et la sélection d'individus ayant connu des situations susceptibles, sinon de modifier, à tout le moins d'autoriser un retour réflexif sur les partages financiers initialement mis en place, notamment l'arrivée de l'enfant (Martial, 2005) et l'expérience de la séparation et/ou de recompositions conjugales (Cadolle, 2000) (2). Cette méthodologie a atténué les biais liés à la rationalisation *a posteriori* (Bourdieu, 1986) tout en permettant de retracer les parcours des hommes et des femmes rencontrés. Dans un second temps, des indicateurs ont été déterminés afin de saisir la variabilité des pratiques financières (individualisation des modes de stockage de l'argent, degrés de personnalisation des dépenses, principes de justice mobilisés dans les échanges) ainsi que les changements observables dans la distribution sexuée des tâches et la définition des places masculines et féminines. Ici, ont été pris en compte le partage des activités domestiques, éducatives mais aussi financières (gestion séparée des dépenses, coréalisation des achats collectifs), la distance que les hommes et les femmes marquent vis-à-vis du modèle paternel et maternel (sentiment d'appartenir à une « autre génération », redéfinitions des contributions conjugales sur la base de critères faisant référence aux compétences individuelles et non au sexe biologique), et la manière dont ils traduisent certaines valeurs associées au processus d'individualisation (l'autonomie, l'égalité ou l'épanouissement personnel notamment).

(*) Les choix opérés ont été discutés au sein de l'équipe pilotée par Agnès Martial, anthropologue au SHADYC et responsable du programme ATIP (« Les partages au sein des couples. Usages sociaux et normes juridiques de l'argent et des biens ») dans lequel cette recherche s'est inscrite.

(1) Au moment de la recherche, toutes les femmes interrogées travaillaient à temps plein – avec des niveaux de revenus inférieurs à ceux de leurs compagnons (Brunet *et al.*, 2008). Dans les cas étudiés, les différences de salaire sont toutefois faibles (entre 100 euros et 300 euros). Cela explique, sans doute, le peu de conflits explicites sur la question du partage et du contrôle de l'argent familial, mais cela ne fait pas disparaître des rapports de pouvoir qui sont exposés dans l'article.

(2) Le statut de l'union n'a pas pu être pris en compte car les milieux et les âges sociaux considérés tendent plutôt à opter pour la vie maritale. Sur les deux cas de mariage rencontrés, l'analyse n'a pas fait apparaître de grandes différences dans les organisations financières. Faut-il en conclure à un alignement des pratiques des couples mariés sur celles des couples cohabitants ? Ou bien cette congruence découle-t-elle des situations économiques et biographiques sélectionnées (absence de patrimoine suffisant, faible durée du mariage) ? Le matériau recueilli ne nous permet pas de trancher.

[NDLR : les références bibliographiques citées dans l'encadré sont positionnées en fin d'article, pages 83-84].

sionnelle et disposaient de comptes personnels tandis que leurs compagnes ne possédaient pas de ressources propres. Loin d'être anodin, ce contexte matériel initial va susciter l'émergence de pratiques de partage de nature hiérarchique et une appropriation paradoxale des valeurs portées par le processus d'individualisation des rapports familiaux.

Fongibilité des avoirs, indifférenciation des dépenses et prise en charge féminine de la gestion du compte commun

Quelles sont les conditions socio-économiques dans lesquelles s'opère la première expérience conjugale et quelles sont les spécificités de l'organisation financière élaborée à cette occasion ? En premier lieu, lorsque ces femmes rencontrent leur conjoint, elles n'ont pas encore connu une première insertion professionnelle et quitté leur famille. Dès la mise en couple, elles sont donc amenées à utiliser le compte personnel des conjoints qui devient, à leurs yeux, le compte conjugal. C'est le cas de Claudine (3) qui se met en couple avec Igor (issu d'une famille de commerçants aisés), peu après l'obtention de son baccalauréat. N'ayant ni emploi ni revenus propres, elle soutient l'activité de son compagnon en servant dans le bar qu'il a ouvert. Elle adopte alors la pratique du compte joint sur lequel est versé le revenu issu de l'activité conjugale : « *Je ne me suis même pas posé la question. Mes parents faisaient comme cela et puis, en plus, ça se justifiait puisque l'argent venait de l'activité qu'il avait créée* ». Quelques années après l'arrivée du premier enfant, elle est recrutée comme commerciale par une entreprise de produits multimédia. Progressivement, son salaire devient plus important que celui de son conjoint mais Claudine continue à mettre à disposition du ménage son revenu intégralement versé au pot commun.

Pour les femmes pratiquant ce type de partage, le couple est associé à la cohabitation et à la collectivisation de l'ensemble des avoirs (Belleau, 2008). Le recours au compte commun est vu comme une évidence et cette option n'est jamais remise en question :

– « Pourquoy ne pas avoir changé de formule

puisque cela avait posé des problèmes lors de votre première union, notamment par rapport à l'épargne que vous tentiez d'y conserver ? »

– Claudine : « *Il faut nuancer quand même... et puis, pour moi, ça aurait quand même remis en question le couple. À ce compte-là, autant se séparer. D'ailleurs, cela s'est fait plus tard mais pas pour cette raison... il me trompait* ».

Âgée de 43 ans au moment de l'entretien, Claudine continue à verser l'intégralité de son argent sur le compte commun car, si ses techniques de gestion ont quelque peu varié lors de ses courtes périodes de célibat, l'entrée dans une nouvelle phase de cohabitation conjugale semble occasionner la remobilisation de l'organisation financière, expérimentée lors de sa première union.

En second lieu, cette organisation autour du compte commun a des incidences sur le fléchage des achats car la fongibilité des avoirs s'accompagne d'une indifférenciation des dépenses collectives (frais liés à l'enfant, à l'alimentation, au logement) et des achats que d'autres couples considèrent comme personnels (vêtements, loisirs, sorties conjugales ou entre ami-e-s). Stocké sur le compte conjoint, l'argent exprimant le « soi » n'est pas autonomisé de celui consacré au fonctionnement du ménage, d'où des conséquences évidentes sur les perceptions d'un argent personnel qui se révèle bien peu approprié (4). Souvent, il « *traîne dans un tiroir de la commode* » à la portée de tous : « *Pour moi tout est collectif. L'argent qui traîne à la maison, je suis habituée à ce que ça serve à tout le monde* » (Claudine). Et lorsqu'il est stocké à part, il reste systématiquement utilisé pour combler le compte commun : « *J'avais un peu d'épargne sur un compte mais, de toute façon, il n'y avait pas grand-chose et puis, je m'en servais quand j'avais oublié la carte du compte joint ou bien quand il n'y avait plus de sous sur ce compte en toute fin de moi... pour faire la jonction quoi* » [Nadine, 35 ans, père ouvrier, mère au foyer (5)].

Enfin, la dernière spécificité de cette configuration est relative aux femmes qui sont jugées « *naturellement plus organisées* » (6) et à qui la gestion du

(3) Issue de milieu populaire (père ouvrier, mère au foyer), Claudine a connu trois expériences conjugales successives, toutes en vie maritale : la première avec Igor relatée dans l'article, avec lequel elle a eu un enfant, âgé de 15 ans au moment de l'étude ; la deuxième avec Gérard, issu d'une famille de commerçants mais sans situation professionnelle stable, avec qui elle a eu un deuxième enfant aujourd'hui âgé de 11 ans ; la troisième avec Pierre, éducateur spécialisé, avec qui elle vit au moment de la recherche. Les deux premières unions se sont interrompues suite aux infidélités des conjoints.

(4) Comme l'a souligné Colette Guillaumin (1980), produire une ressource (le salaire issu du travail) et en contrôler une partie de la gestion ne signifient pas nécessairement qu'on la considère comme une « propriété privée » et qu'on en dispose librement.

(5) Nadine s'installe avec Jérôme, employé dans une collectivité locale au cours de sa deuxième année d'études universitaires. À cette époque, elle vit encore chez ses parents. Peu après l'arrivée de son premier enfant, Nadine reprend ses études et parvient à entrer comme assistante dans un cabinet d'architecte. Cette mobilité professionnelle a cependant peu changé sa vision de son argent personnel, puisque sa deuxième expérience conjugale avec Éric, employé dans un cinéma, se structure autour d'une organisation similaire.

(6) Ce type de commentaires découle de l'essentialisation d'habiletés développées en raison de l'éducation reçue par les filles dès leur plus jeune âge et des exhortations de leur entourage (être soigneuse, ordonnée, etc.) (Octobre, 2010).

compte joint est immédiatement confiée : « *Elle sait mieux faire ça... les femmes savent mieux faire, elles sont plus organisées, méthodiques... alors autant en profiter* » (Thierry, animateur socio-éducatif, 40 ans). En effet, cette délégation les place dans des situations où elles sont responsables des dépenses domestiques mais aussi des relations conjugales et parentales que ces dépenses étaient. Cette double responsabilité est particulièrement claire lorsqu'on observe les dépenses concernant les enfants. Les sommes qui leur sont consacrées étant totalement confondues avec celles liées à la vie du ménage, ce sont les conjointes, gestionnaires de l'argent transitant par le compte joint, qui programment et réalisent les achats. Et ce faisant, elles construisent un lien d'autant plus privilégié que le « bon parent » n'est pas seulement celui qui aime, c'est aussi celui qui est identifié par l'enfant comme répondant aux demandes : « *Pour mon fils, c'est moi qui fait les choses, même si c'est aussi avec l'argent de son père. Du coup, dès qu'il y a quelque chose, c'est toujours maman. Une fois, il m'a même demandé à quoi ça servait d'avoir un homme à la maison !* » (Nadine) (7). Ces femmes continuent donc à se voir et à être vues comme les garantes du lien conjugal et parental. Et c'est à travers ce prisme que les revendications d'indépendance et d'égalité vont être déclinées.

Partages hiérarchiques et principe d'autonomie

« *Moi, j'ai toujours été quelqu'un d'indépendant ! Je ne voulais absolument pas reproduire ce qu'a vécu ma mère* » (Jacinthe) ; « *Dans un couple, on est deux. Donc on doit être deux à faire les choses. C'est ça l'égalité !* » (Nadine). Mais quelles réalités matérielles ces notions recouvrent-elles ? Il s'agit moins ici de préserver une part de leurs revenus salariaux (partages individualisés) ou de mesurer les contributions des uns et des autres au compte commun (partages asymétriques) :

– « À la fin du mois, vous regardiez combien d'argent vous aviez dépensé pour le fonctionnement du ménage l'un et l'autre ? »

– Nadine : « *Pour quoi faire ?* »

– « Je ne sais pas, pour voir si c'était égal par exemple ? »

– Nadine : « *Vous ne trouvez pas que je compte assez comme ça ? Franchement, dans la mesure où j'avais de quoi faire les courses, peu m'importait.* »

Comme le laisse entendre Nadine, conquérir son autonomie implique de s'assurer la pleine maîtrise des tâches sexuées dont elle s'estime en charge :

gérer les dépenses, réaliser les achats et, partant, contrôler la consommation de chacun des membres du ménage (8). D'ailleurs, en réponse aux questions portant sur ce que recouvrent des relations conjugales « égalitaires », ces femmes font le récit des efforts déployés pour disposer librement de l'ensemble des moyens de paiement associés au compte joint. C'est ce dont témoigne Jacinthe, âgée de 40 ans au moment de la recherche.

Issue d'un milieu ouvrier, Jacinthe s'est très vite installée en couple pour échapper à un père autoritaire. Elle a donc arrêté ses études avant l'obtention de son BEP (brevet d'études professionnelles) et a longtemps travaillé « gratuitement » pour le compte de son premier conjoint artisan, avec lequel elle a vécu vingt ans et a eu deux enfants. Lors de cette première union, tout son argent était stocké sur le compte joint sans que Jacinthe n'y voie un quelconque problème. En revanche, elle souligne à plusieurs reprises combien elle a tenu à maîtriser l'ensemble des revenus du couple :

– « Le fait de ne pas avoir de compte personnel vous a posé problème ? »

– Jacinthe : « *Pas du tout... par contre, c'est clair que j'ai tenu à tout gérer y compris l'argent du compte de l'entreprise et que j'ai tout récupéré, chéquier, cartes. J'ai trop vu comment ça se passait avec ma mère...* ».

De leur côté, les conjoints soutiennent cette organisation pour plusieurs raisons, déjà soulignées par les travaux conduits sur les milieux populaires (Schwartz, 1990 ; Perrin-Heredia, 2009). D'abord, à l'instar de leur compagne, l'organisation est associée, depuis l'enfance, au mode de fonctionnement normalisé d'un couple cohabitant. Étant directement passés d'une cohabitation familiale à une cohabitation conjugale, ces hommes n'ont, par ailleurs, pas développé d'habitudes gestionnaires propres. Enfin, dans la mesure où ils conservent une prise sur les décisions qu'ils jugent stratégiques (véhicule, localisation du logement) et que leur rôle de pourvoyeur de ressources n'est pas remis en question (Tichenor, 2008), cette totale délégation du travail financier aux compagnes n'est jamais vécue comme une mise sous dépendance ou une inégalité : « *Pourquoi ça me poserait problème ? Il faut bien se répartir les choses et, franchement, les femmes sont plus organisées. Donc autant en profiter. Et puis c'était rare quand j'intervenais. C'est arrivé une ou deux fois où j'ai dit non au moment d'acheter. C'était son domaine mais j'avais quand même mon*

(7) Suite à la séparation, les premiers conjoints de Claudine et Nadine ont quasiment interrompu les liens entretenus avec leurs enfants. On mesure combien l'organisation matérielle du lien paternel durant la vie de couple pèse sur les modes de gestion de la séparation (Jamoulle, 2005).

(8) Voir les pratiques observées dans les milieux populaires (Schwartz, 1990). Ceci étant, si cette maîtrise autorise l'exercice d'un pouvoir d'influence sur les processus de décision [Singly (de), 1987 ; Collavechia, 2008], elle ne permet pas la déconstruction d'un rôle de genre (gestion des comptes et responsabilité féminine du groupe familial) censé traduire des aptitudes « naturelles » jamais questionnées (la prédisposition des femmes pour l'organisation).

mot à dire » (Jérôme, 34 ans, éducateur, élevé dans un milieu ouvrier). Cet égal accès aux revenus collectivisés a sans doute conduit les personnes interrogées à considérer que leur couple est « *équilibré* » et à reproduire cette organisation union après union.

Dans cette première configuration, on mesure donc à quel point la reconduction du fonctionnement, expérimenté durant l'enfance, va pousser des conjointes, revendiquant pourtant leur appartenance à une « *génération* » plus égalitaire, à mobiliser les principes hiérarchiques (Dumont, 1979) observés dans les milieux populaires : la construction de deux univers de référence (masculin-féminin) que l'on peut difficilement mettre en équivalence arithmétique (difficile, en effet, de comparer, d'un côté, le temps sérié et les tâches codifiées de l'activité professionnelle et, de l'autre, le temps continu et les tâches invisibilisées de la gestion domestique) mais aussi le primat du « *tout conjugal* » sur des individualités essentiellement définies en regard des fonctions conjugales occupées. De fait, les demandes portées par les individus concernent moins l'expression de leur attachement ou de leur personnalité (observée dans les deuxième et troisième configurations) que le respect des prérogatives associées aux territoires sexués : contrôle des moyens de paiement, d'un côté, droit de veto sur les décisions financières des femmes, de l'autre. Mais qu'en est-il lorsque les conjoints disposent tous deux de salaires propres au moment de l'installation conjugale ?

Les partages « asymétriques » : égale contribution aux revenus collectivisés mais forte distinction des dons masculins et féminins

Dans la configuration du partage asymétrique, si les milieux sociaux d'origine et les niveaux de ressources économiques des individus sont relativement proches de ceux précédemment présentés, toutes les femmes connaissent déjà une réelle inscription professionnelle au moment de leur première expérience conjugale. Et ces conditions matérielles initiales suscitent des transformations dans les organisations financières mobilisées, les conceptions de la relation conjugale mais aussi les traductions des principes d'égalité et d'autonomie.

Individualisation partielle des comptes conjugaux et changement de vision du couple

Les revenus personnels ne sont plus immédiatement collectivisés. Disposant de comptes propres, les conjoints doivent définir ce qu'ils identifient comme relevant du « *bien commun* » (Roy, 2005) et les femmes ont insisté pour élaborer des clefs de calcul permettant de mesurer leurs apports et de garantir l'égalité arithmétique des efforts financiers

(soit en valeur absolue, soit au prorata des revenus perçus) :

– « Comment vous avez fait pour savoir ce que vous alliez mettre sur le compte commun ? »

– Cécile : « *On a fait un estimatif de nos charges – loyer, factures etc. – et on a calculé en tenant compte de ce qu'on gagnait. Au départ, mon copain a proposé de pratiquement tout prendre vu que je gagnais un peu moins mais moi je n'ai pas voulu. C'était un moyen de dire que j'avais un salaire, que moi aussi je faisais bouillir la marmite et que je n'avais pas besoin de lui pour m'assumer* » (Cécile, 24 ans, animatrice dans un établissement médico-social, père employé non qualifié/mère au foyer).

En bout de course, Cécile consacre environ un cinquième de son salaire au paiement du loyer, des factures énergétiques et des frais liés à l'enfant. Son conjoint Philippe (33 ans, ouvrier qualifié en intérim) utilise 40 % de son revenu pour le financement de l'alimentation, des impôts locaux et des remboursements de prêts à la consommation contractés par le couple.

Loin d'être anodine, cette distinction initiale des comptes personnels et du compte commun va générer un changement dans la vision du couple. La relation ne découle plus seulement de la cohabitation ; elle se construit à travers les pratiques financières présentées ci-dessus mais également d'une implication relationnelle qui doit être partagée. Les deux conjoints déclarent accepter le partage de la fonction du « *pourvoyeur de ressources* » : « *Comme les femmes travaillent aujourd'hui, c'est normal qu'elles contribuent aussi aux dépenses. On est deux à faire vivre la famille* » (Stéphane, 40 ans, employé municipal). Et ils entendent également s'investir dans une activité d'entretien des liens conjugaux et parentaux en y consacrant du temps et de l'argent personnel : « *Ce sont des attentions... des petits cadeaux, des sorties* » (Cécile), « *Il faut faire attention à l'autre et pas considérer que c'est gagné définitivement. Il faut s'organiser des petits temps à deux et tout ça... On a changé de génération, on ne peut plus fonctionner comme le faisaient nos pères* » (Philippe). Plusieurs recherches ont déjà montré la place prise par ces dons dans les couples ne collectivisant pas l'ensemble de leur salaire et privilégiant, par ailleurs, l'idéologie amoureuse et la personnalisation des relations (Henchoz, 2008). Le don permet, en effet, de démontrer l'affection que l'on porte à l'autre mais aussi la prise en compte de sa singularité et le souci de consolider une relation interindividuelle choisie dépassant le cadre de que l'on « *se doit* » en tant qu'époux, père ou mère. Ceci étant, en l'absence de références familiales préalables, quelles sont les normes utilisées pour décider de la « *juste utilisation* » de leur argent personnel ?

Asymétrie des conceptions et des partages de l'argent personnel

Les principes élaborés s'éloignent de la métrique égalitaire dont les conjoints font preuve pour décider des contributions financières au pot commun, en raison notamment du maintien de la délégation du travail financier aux femmes.

La résistance des hommes au partage du travail financier

Dans ces couples, l'individualisation des avoirs ne s'est pas accompagnée d'une individualisation des dépenses car les femmes continuent à assurer la gestion du compte commun. Pourquoi ces hommes, acceptant de partager la fonction de pourvoyeur de ressources, refusent-ils de prendre en charge le travail financier ? Faut-il y voir une stratégie visant à se rendre plus disponibles pour leurs activités personnelles ? La chose n'est pas si simple car un grand nombre d'hommes rencontrés consacre un effort temporel et financier non négligeable aux activités réalisées avec leurs enfants (Welzer-Lang, 2004). S'ils refusent, c'est, semble-t-il, surtout pour maintenir leur implication sur le registre de l'investissement personnel. C'est ce dont témoigne Charles, fils d'employés administratifs, cadre de la Fonction publique territoriale, marié pendant deux ans à une enseignante :

– « Vous me dites que vous ne vouliez pas reproduire ce que vous aviez connu enfant, donc ramener de l'argent à la maison et ne pas vous impliquer auprès de votre fils. Du coup, pourquoi ne pas avoir demandé à gérer ses loisirs et son habillement par exemple ? ».

– Charles : « Évidemment j'y ai pensé mais, d'abord, avec mon travail, je n'avais pas trop de temps et puis je me suis dit que ça ne m'empêchait pas d'assurer les "à-côtés", et je crois que ça me convient mieux par rapport à la relation que ça crée ».

– « C'est-à-dire ? »

– Charles : « Je me suis quand même aperçu que, quand sa mère lui achetait une fringue, il rentrait, il n'en parlait même pas... c'était normal pour lui. Par contre, quand je lui achetais quelque chose et bien il ne s'y attendait pas forcément, c'était associé à un moment particulier. D'ailleurs, aujourd'hui encore, il y a des choses pour lesquelles il me dit : "Tu te rappelles Papa quand on a acheté ça", etc. ».

Comme le laisse entendre Charles, en refusant le partage du travail financier et la coresponsabilité des achats collectifs, les hommes s'assurent une position de force dans des échanges reposant sur l'idée selon laquelle les dons non prescrits et opérés sur la base de ressources vues comme personnelles sont supérieurs aux dons prescrits opérés sur la base de ressources collectivisées. Puisque les conjoints conservent la possibilité de délimiter les tâches, les temps et les dons d'argent auxquels ils

consentent à titre personnel, leurs efforts manifestent une générosité suscitant la reconnaissance des enfants (Cadolle, 2000) comme des compagnes (Henchoz, 2008). De leur côté, les conjointes acceptent cette responsabilité gestionnaire sans difficultés et sans demander une quelconque contrepartie. Connaissance des techniques utilisées par leurs mères, absence de confiance dans les habiletés des conjoints et mécanisme d'anticipation de leurs désirs (Komter, 1989) en sont les principales raisons :

– « Votre conjoint de l'époque travaillait dans l'éducation spécialisée donc j'imagine qu'il devait quand même savoir gérer le fonctionnement d'un collectif. Pourquoi vous ne lui avez pas confié la gestion des comptes ? »

– Nina : « D'abord, il ne me l'a pas proposé. En plus je sais qu'il n'aime pas ça et, pour être honnête, je sais que s'il y avait eu un problème, j'aurais dû m'y coller ; donc ça s'est fait comme ça » (Nina, 35 ans, séparée de Thierry depuis un an).

Ces femmes demeurent donc placées dans des situations où elles sont comptables – dans la double acception du terme – des liens intrafamiliaux, d'où des incidences sur les visions de leurs contributions et de leur autonomie.

Naturalisation de l'idée des dons féminins et sentiment de redevabilité

La première conséquence recouvre des pratiques qu'une lecture hâtive pourrait placer du côté de la domination ou de l'irrationalité : la difficulté à accepter une aide financière masculine. Dans la mesure où les femmes sont chargées de veiller au bien-être de l'autre, lorsqu'elles donnent de leur temps ou de leur argent, elles assument des responsabilités dont plusieurs hommes affirment qu'elles ont été choisies puisque non négociées. Quel qu'en soit le volume, les ressources injectées dans les circuits d'échange familiaux sont dues et ne sauraient faire dette. Les conjoints présentent les sommes complémentaires, parfois proposées en fin de mois, comme des « services » et non comme une contrepartie compensant, par exemple, leur plus faible implication dans les activités du quotidien. Et leurs compagnes disent mettre un point d'honneur à refuser des contributions qui les placent en situation de dépendance :

– « Quand même, il gagnait plus et vous preniez pas mal de choses en charge, pourquoi avez-vous refusé ? »

– Cécile : « Ce n'est pas pareil. Moi je ne voulais pas de son argent... C'était comme si je dépendais de lui. Je me sentais redevable ».

De fait, comme les anthropologues l'ont bien montré (Godelier, 1996), seul un don ou contre-don d'objets perçus comme équivalents peut produire de la dépendance et de la solidarité, tout en préservant l'égalité des statuts et des positions. Lorsque ce n'est pas le cas, le récipiendaire « donne à nouveau », sans

jamais pouvoir rendre : il continue donc à se sentir en position déficitaire. On comprend alors pourquoi, pour ces femmes, être autonomes implique d'assumer seules des tâches dont elles tirent fierté, sentiment d'utilité et « plaisir à faire plaisir » (Bachmann, 2008). C'est le cas de la gestion du compte commun [*« j'ai toujours assumé seule, je n'ai jamais demandé à mon copain de mettre au bout »* (Cécile)] mais aussi de leur argent personnel qui est entièrement consacré à l'entretien des relations interpersonnelles : *« Mon argent, je l'utilisais pour faire des petits cadeaux à mon fils, à mon copain... une fois je leur ai pris un abonnement au foot pour qu'ils fassent des choses tous les deux... ça me faisait plaisir »* (Cécile). Et lorsque des demandes sont adressées aux conjoints, ce n'est pas pour compenser leur plus faible implication dans la vie du ménage car les « coups de main » qu'ils proposent manifestent une générosité qu'elles ne remettent pas en question. C'est pour obtenir une « preuve d'amour » qu'elles ne trouvent pas ailleurs : *« Je trouve qu'il ne faisait pas attention à moi... Ce n'est pas qu'il était pingre. Je demandais quelque chose, il me l'achetait. Mais je voulais qu'il y pense de lui-même, qu'il passe du temps à choisir. Je trouve que c'est normal quand on aime quelqu'un... c'est ça le couple »* (Cécile).

Enfin, cette « érotisation » des conduites masculines (entendue au sens de « conversion des formes de dominance en marques d'affection ») pèse également sur la manière dont l'expérience de la séparation va être subjectivée, les enseignements que les femmes y puisent relevant davantage de l'implication amoureuse et de l'adéquation des personnalités que de pratiques gestionnaires qui perdurent malgré leur caractère inégalitaire. Ainsi, si Cécile reconnaît que, depuis sa séparation d'avec Philippe, elle va plus volontiers vers des hommes « aux personnalités diamétralement opposées », dans le cadre de sa seconde union, elle continue à gérer les dépenses collectives et à considérer que son argent doit servir les liens familiaux – y compris ceux existants entre son fils et son ex-compagnon : *« Des fois, je ne demande pas des choses que je pourrais solliciter parce qu'il a un autre enfant, des charges et que je veux aussi qu'il puisse accueillir son fils dans de bonnes conditions »*.

Cette deuxième configuration montre donc à quel point, si les conjoints se distancient des pratiques de leurs milieux d'origine tant dans l'importance qu'ils accordent à l'égalité et à la reconnaissance de la valeur du salaire des femmes que dans leur souci de conserver des comptes personnels, la responsabilité de l'entretien des relations intrafam-

iliales continue à être confiée à des femmes investissant ce rôle au nom d'un amour et d'un bien-être dont elles s'estiment comptables (9). Ainsi, à côté du souci d'équivalence et de mesure, utilisé pour calculer les contributions au pot commun, se mettent en place des pratiques de don rendues asymétriques par la délégation aux femmes du travail financier. C'est précisément ce dernier point qui va être transformé dans la troisième configuration conjugale étudiée.

Les partages « individualisés » : cogestion des dépenses, coresponsabilité des liens et redéfinition des rapports de genre

Dans ce dernier type de couple, les femmes ont pu expérimenter des situations personnelles et professionnelles leur permettant de construire un rapport réflexif à l'argent dont elles disposent et de s'éloigner des pratiques transmises dans le cadre de leur propre socialisation familiale.

Une socialisation économique singulière des femmes

En premier lieu, au moment de leur première expérience de corésidence conjugale, les femmes de cette configuration sont professionnellement insérées. Issue d'une famille d'employés peu qualifiés, Anne est enseignante titularisée lors de sa première union avec Mathieu, lui aussi enseignant. Venant d'un milieu ouvrier, Inès est, quant à elle, chargée de communication au moment de son installation avec Louis, technicien informatique. Anne et Inès ont par ailleurs expérimenté des périodes de célibat et de colocation qui leur ont permis de développer d'autres formes de socialisations économiques et de rapports à leur propre argent : *« J'avais vécu seule, puis en colocation avant de m'installer avec mon copain. Donc j'avais mon argent, je le gérais comme je voulais et, surtout, j'avais pris l'habitude de dépenser des choses pour moi. Et ça, j'y étais attachée »* (Anne). En second lieu, ces femmes ont aussi eu l'occasion d'éprouver la manière dont les supports financiers étaient utilisés pour disqualifier leur parole. C'est ce dont rend compte Inès : *« Quand je suis partie de chez moi, je n'avais rien. Mon père m'avait bien dit que, comme je ne travaillais pas, rien n'était à moi et que je n'avais rien à dire sur la façon dont ça se passait à la maison. Cette notion-là, elle a toujours été importante pour moi. Et donc ça a toujours été clair quand je me suis mise en couple »*. À la différence des deux autres configurations repérées, l'organisation financière est ici d'emblée questionnée. Perçue comme un enjeu des relations de pouvoir, elle est davantage

(9) Voir le processus « d'érotisation du pouvoir masculin » dont Ilana Löwy (2006) a montré combien il explique la persistance des formes de dominance masculine dans des groupes sociaux valorisant l'amour et l'égalité.

discutée, en particulier en ce qui concerne la nécessité de préserver de l'argent « pour soi ».

En effet, ces femmes perçoivent leur revenu et leurs avoirs comme un argent « personnel », c'est-à-dire un argent dont elles contrôlent l'usage mais dont elles ont aussi pleinement la propriété. Certes, il peut être mis à disposition du groupe mais il peut, tout aussi légitimement, être utilisé pour pouvoir vivre « comme on est ». Inès s'en sert pour exprimer sa personnalité sociable et extravertie, tout en respectant le tempérament diamétralement opposé de son compagnon. Par ses achats vestimentaires, Anne manifeste sa sensibilité esthétique. En un mot, cet « argent pour soi » autorise la construction de territoires personnels, réarticulés à un « nous conjugal » qui doit autoriser l'expression des aspirations individuelles : « *Le couple, d'accord, mais on a tous une personnalité et on doit pouvoir la garder. Pour moi, ça a toujours été fondamental, peut-être parce que, déjà, j'avais vécu avant de rencontrer Louis et que je me connaissais davantage. D'ailleurs, Louis, je l'ai quitté pour cette raison. Je n'étais plus moi au bout d'un moment* » (Inès). Singularité, droit à la différence : on devine ici une vision de l'individu très éloignée des conceptions portées dans la première et dans la deuxième configuration (10). Et ceci va susciter des changements importants dans le partage du travail financier puis dans le type de critères que les couples mobilisent pour construire leur fonctionnement matériel et relationnel.

De la gestion séparée des dépenses à l'introduction de critères de fonctionnement non sexués

Le premier changement dans le partage du travail financier concerne les principes de gestion établis dès la première expérience de corésidence conjugale. Les femmes de ce type de couple ont insisté, non seulement pour garder leurs comptes personnels, mais aussi pour limiter la part du revenu collectivisé. Le compte joint ne draine plus qu'un quart des revenus salariés tandis que les comptes personnels, beaucoup plus alimentés, financent la quasi-totalité des dépenses (y compris l'alimentation, l'aménagement du domicile voire les acquisitions immobilières). Cette importance accordée aux comptes personnels va ensuite imposer une cogestion du travail financier rendant chacun des conjoints responsable d'un type d'achats et, par là même, garant des relations que ces dépenses étayent. Par exemple, dans les cahiers de compte utilisés par Inès au moment de sa vie conjugale, les

dépenses personnelles sont clairement séparées et la prise en charge des dépenses collectives est partagée avec le conjoint qui gère les frais relatifs aux activités de l'enfant, une part du budget alimentation et le renouvellement de la garde-robe une rentrée scolaire sur deux. Inès ne manque d'ailleurs pas d'y consigner ses contributions imprévues (le paiement d'une activité de loisir réalisée par son conjoint connaissant une gêne financière occasionnelle par exemple). Rendues visibles, les « petites attentions » dont les femmes témoignent ne sont plus perçues comme naturelles. Elles expriment des efforts devant être mesurés et elles s'estiment donc en droit d'adresser des demandes financières à leur compagnon (11) :

– « Certaines femmes rencontrées ont laissé des choses pour que leur ancien conjoint puisse accueillir leur enfant dans de bonnes conditions. Qu'est-ce que vous en pensez ? »

– Inès : « *Pas grand-chose ! Pour moi, c'est au père de trouver sa place. À partir de là, il faut qu'il s'en donne les moyens, voilà* ».

Parallèlement, les hommes partageant ce travail financier se retrouvent rapidement placés en position de cogarants des liens familiaux, d'où deux conséquences. Une redéfinition de leurs pratiques de la paternité en premier lieu : pour ces hommes maîtrisant les budgets et les calendriers infantiles, la relation paternelle ne saurait se limiter aux cadeaux ponctuellement achetés par un « papa loisir » tenant plus de la figure du « tonton ». Il convient de négocier une place et de pousser les femmes à redéfinir leur propre conception du rôle maternel : « *Après mon retour de la maternité, j'ai demandé à mon conjoint de me garder ma fille pendant un après-midi et j'ai commencé à faire une liste de ce qu'il fallait faire. Là, il m'a dit immédiatement stop "c'est à moi de construire la relation que je veux construire avec elle !"* » (Anne). Cette construction alternative de la relation paternelle suscite d'ailleurs des attitudes différentes au moment de la séparation, puisque ces hommes ont rapidement demandé une résidence en alternance ne se limitant pas seulement au partage des temps de loisirs (week-ends et vacances scolaires). En second lieu, ce partage du travail financier incite les conjoints à légitimer leurs aptitudes éducatives en convoquant des critères ne relevant pas d'une supposée « nature » masculine, en l'occurrence, les compétences professionnelles (le métier d'enseignant pour Mathieu, le conjoint d'Anne) ou personnelles (les talents sportifs pour Louis, le compagnon d'Inès) (Welzer-Lang, 2004). Or, l'introduction de ces

(10) Danilo Martuccelli (2002) a, en effet, mis au jour la pluralité des façons de penser le statut de l'individu par rapport au collectif : l'individu défini par les fonctions qu'il occupe dans un collectif, l'individu abstrait du référentiel égalitaire ou le sujet expressif caractérisant les conceptions différentialistes dont ce troisième type de couple semble témoigner.

(11) On retrouve ici les arrangements observés dans les couples homosexuels pratiquant cette gestion séparée. Dans ces cas, il est jugé normal que le conjoint, contribuant plus fortement au travail domestique, bénéficie d'un dédommagement financier (soit un don d'argent, soit une moindre contribution au paiement des charges communes) (Courduriès, 2008).

critères non sexués constitue une nouvelle donne dont les femmes peuvent profiter, par exemple, dans le cas des acquisitions immobilières davantage maîtrisées par les hommes. En arguant du projet personnel, Inès a pu choisir l'appartement conjugal et a tenu à ce que les prélèvements s'opèrent sur son compte personnel tandis que Jean-Michel s'est vu contraint d'assumer, seul, un bien qui n'était pas le projet de son épouse : « *On s'est mariés et on a acheté la maison juste après mais on n'a pas ouvert de compte joint quand on a acheté. Cette maison, elle ne l'a jamais investie ; elle m'a même dit que c'était mon projet, pas le sien !* ». En somme, si ce mode d'organisation financière ne fait pas disparaître le caractère genré des relations conjugales, il le recompose néanmoins.



Conclusion

Pour conclure, les principaux apports de la recherche contribuent à alimenter un certain nombre de débats théoriques portant sur le processus d'individualisation des rapports conjugaux. Le premier type de questionnement concerne ses incidences sur les rapports de genre. Les principes d'autonomie et d'égalité ne déssexualisent pas nécessairement les modes d'organisation domestique puisqu'ils sont souvent traduits à partir des positions de genre, c'est-à-dire à partir des types de tâches assignées aux hommes et aux femmes, mais aussi des normes sociales et conjugales définissant les compétences féminines et masculines [Singly (de), 1993]. Le renoncement au partage du travail financier, tantôt au nom de l'idée selon laquelle il est une prérogative féminine dont on peut tirer du pouvoir (partages hiérarchiques), tantôt pour préserver une relation entre conjoint-ancien conjoint et enfant dont les femmes s'estiment responsables (partages asymétriques), en est un exemple criant. Quel que soit le degré d'adhésion aux valeurs individualistes, la transformation des rapports de genre nécessite la recomposition d'agencements matériels permettant l'appropriation par les deux partenaires de leurs ressources personnelles, le partage de la responsa-

bilité des dépenses qui concernent le bien-être de chacun des membres du groupe familial et, enfin, l'expérimentation de modes de partage qui dénaturalisent les contributions et rendent ainsi possible la négociation d'autres façons de faire (partages individualisés).

Par ailleurs, ces résultats invitent à poser, à nouveaux frais, la question de la diffusion sociale des valeurs individualistes. En effet, la recherche conduite montre à quel point l'intrication des variables « milieu social d'origine », « milieu social d'appartenance » et « parcours biographique » oblige à dépasser la lecture tendant à poser que les conjoints adhérant aux valeurs individualistes seraient issus des classes moyennes tandis que les tenants de la « fusion conjugale » appartiendraient aux milieux populaires. Il semble alors nécessaire d'étudier, à plus grande échelle, les médiations existantes entre les positions sociales et les dispositions conjugales, qu'il s'agisse de l'influence du milieu social d'origine sur les pratiques financières ou des événements biographiques autorisant la mise en question de ces références. En la matière, une attention particulière pourrait être apportée à deux dimensions dont la présente recherche montre l'importance : les caractéristiques des calendriers conjugaux et les routines élaborées lors de la première expérience de coresidence conjugale. Certes, ce résultat doit être pondéré par la perspective d'analyse choisie. En observant à distance des périodes de bouleversement, on tait des inflexions que l'on saisit lorsqu'on travaille, par exemple, sur le moment de la séparation. Mais il invite aussi à engager une réflexion sur les temporalités des expériences conjugales. Se construisent-elles de façon cumulative (les ruptures antérieures transformant automatiquement les façons de « faire couple ») ? Se structurent-elles autour de schèmes pratiques et normatifs, associés à des situations (nouer un lien conjugal-le dénouer) et remobilisés lors des expériences ultérieures ? Il semble, en tous les cas, essentiel d'interroger les conditions dans lesquelles des événements tels que les ruptures deviennent des tournants suscitant la réorganisation de l'expérience biographique des individus (Bessin *et al.*, 2010).

Références bibliographiques

- Bachmann L., 2008, *De l'argent non contrôlé. Les préoccupations antitutelaires des femmes dans leurs usages de l'argent*, in *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux. Une perspective internationale* (sous la dir. de Belleau H. et Henchoz C.), Paris, L'Harmattan:149-182.
- Belleau H., 2008, *Entre le partage des dépenses et le partage des avoirs : les comptes conjugaux des ménages québécois*, in *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux. Une perspective internationale* (sous la dir. de Belleau H. et Henchoz C.), Paris, L'Harmattan:113-148.
- Bertaux D., 1997, *Les récits de vie : perspective ethnosociologique*, Paris, Nathan collection 128.
- Bessière C., 2004, *Les « arrangements de famille » : équité et transmission d'une exploitation familiale viticole*, *Sociétés contemporaines*, vol. 56:69-89.
- Bessin M., Bidart C. et Grossetti M., 2010, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte.
- Bosc S., 2008, *Sociologie des classes moyennes*, Paris, La Découverte.
- Bourdieu P., 1986, *L'illusion biographique*, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62/63:69-72.
- Brunet F., Kertudo P. et Malsan S., 2008, *Étude sociologique sur la résidence en alternance des enfants de parents séparés*, Dossier d'études, CNAF, n° 109.
- Cadolle S., 2000, *Être parent, être beau-parent*, Paris, Odile Jacob.
- Collavechia S., 2008, « *Doing moneywork* » : le travail domestique des femmes dans la gestion des finances familiales, in *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux. Une perspective internationale* (sous la dir. de Belleau H. et Henchoz C.), Paris, L'Harmattan:183-218.
- Courdurières J., 2008, *L'argent dans les couples gays*, in *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux. Une perspective internationale* (sous la dir. de Belleau H. et Henchoz C.), Paris, L'Harmattan:259-297.
- Delphy C., 1975, *Pour un féminisme matérialiste*, *L'Arc « Simone de Beauvoir et la lutte des femmes »*, n° 61.
- Dumont L. 1979, *Homo hiérarchicus* (1966), Paris, Gallimard.
- Elias N., 1975, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy.
- Giddens A., 1994, *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.
- Godelier M., 1996, *L'énigme du don*, Paris, Flammarion.
- Guillaumin C., 1980, *Sexe, Race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté-Femmes.
- Henchoz C., 2008, *Le couple et l'argent : quand l'amour produit et reproduit des rapports de pouvoir et d'inégalités*, in *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux. Une perspective internationale* (sous la dir. de Belleau H. et Henchoz C.), Paris, L'Harmattan:31-74.
- Jamouille P., 2005, *Des hommes sur le fil. La construction de l'identité masculine en milieux précaires*, Paris, La Découverte.
- Kaufmann J.-C., 1992, *La trame conjugale, analyse du couple à travers son linge*, Paris, Nathan.
- Kellerhals J. et Montandon C., 1991, *Les styles éducatifs*, in *La famille et l'état des savoirs* [sous la dir. de Singly F. (de)] Paris, La Découverte:194-201.

- Komter A., 1989, *Hidden power in marriage*, **Gender and Society**, n° 3/2:187-216.
- Ledoux C. et Thuillier B., 2006, *Du travail domestique masculin au travail domestique des hommes*, **Terrains et travaux**, vol. 1, n° 10:56-76.
- Löwy I., 2006, *L'emprise du genre. Masculinité, féminité, inégalité*, Paris, La Dispute.
- Martial A., 2005, *L'entretien de l'enfant au sein des constellations familiales recomposées*, **Enfances, Familles, Générations**, n° 2, <http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n2/>.
- Martuccelli D., 2002, *Grammaires de l'individu*, Paris, Gallimard.
- Mathieu N.-C., 1991, *L'anatomie politique, Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes.
- Mauss M., 1985 [1950], *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, in **Sociologie et Anthropologie** (sous la dir. de Mauss M.), Paris, PUF:145-279.
- Nyman C. et Evertsson L., 2005, *Difficultés liées à la négociation dans la recherche sur la famille : un regard sur l'organisation financière des couples suédois*, **Enfances, familles, générations**, n° 2, <http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n2/>.
- Octobre S., 2010, *La socialisation culturelle sexuée des enfants au sein de la famille*, **Cahiers du genre**, n° 49:55-76.
- Perrin-Heredia A., 2009, *Les logiques de l'endettement : gestion des comptes domestiques en milieux populaires*, **Sociétés contemporaines**, vol. 4, n° 76:95-119.
- Pinçon M. et Pinçon-Charlot M., 2003, *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, La Découverte.
- Roy D., 2005, *Tout ce qui est à toi est à moi ? Mise en commun des revenus et transferts d'argent dans le couple*, **Terrain**, n° 45:41-52.
- Schwartz O., 1990, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF.
- Singly F. (de), 2000, *Libres ensemble*, Paris, Nathan.
- Singly F. (de), 1993, *Les habits neufs de la domination masculine*, **Esprit**, n° 11:54-64.
- Singly F. (de), 1987, *Gagner sa place. La conquête de l'autonomie des femmes dans la famille*, **Revue internationale d'action communautaire**, n° 58:153-159.
- Tichenor V. J., 2008, *Argent, pouvoir et genre. Les dynamiques conjugales dans les couples où la femme gagne plus que son conjoint*, in *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux. Une perspective internationale* (sous la dir. de Belleau H. et Henchoz C.), Paris, L'Harmattan:75-112.
- Welzer-Lang D., 2004, *Les hommes et le masculin*, Paris, Payot.
- Zelizer V., 2005, *La signification sociale de l'argent*, Paris, Le Seuil.